

Conditions Spécifiques option time control

ARTICLE 1. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes Conditions spécifiques relèvent des Conditions générales d'abonnement des offres découverte internet, des Conditions générales d'abonnement des offres Net, des Conditions générales d'abonnement des formules Orange internet des Conditions générales d'abonnement à l'Offre La fibre ou des Conditions spécifiques TV pour les Pros.

ARTICLE 2. DÉFINITIONS

Au sens des présentes Conditions spécifiques, on entend par :

- *Time control* : Service optionnel à la télévision numérique de France Télécom (ci-après désigné le Service).
- *PVR* : Personal Video Recorder ou enregistreur numérique, décodeur avec disque dur permettant d'enregistrer des programmes de manière immédiate ou programmée, hors VOD (vidéo on demand ou vidéo à la demande : service 24/24 vidéo payant proposé par France Télécom qui permet au Client de choisir l'heure de début de son programme parmi une liste de programme) et PPV (pay per view ou paiement à l'acte : programmes payants proposés par les partenaires et faisant l'objet d'un contrat distinct accessibles à des heures fixe).
- *TS* : Time Shifting ou contrôle du direct, fonction du terminal numérique à disque dur permettant par exemple de marquer une pause sur un programme en direct ou de reVISIONNER une scène.
- *Zone de couverture* : zone géographique au sein de laquelle France Télécom fournit le Service sous réserve de compatibilités techniques.
- *Décodeur* : récepteur-décodeur vidéo compatible avec l'option Time control.

ARTICLE 3. DESCRIPTION ET CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

Les présentes Conditions spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles France Télécom met à la disposition du Client domicilié en France métropolitaine dans la Zone de couverture, le Service pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé pour les offres découverte internet, des formules Orange internet, de l'Offre La fibre et dans le cadre d'un usage strictement privé pour TV pour les Pro.

Pour pouvoir utiliser le Service, le Client devra être abonné à la TV d'Orange ou avoir activé la TV incluse dans son offre et disposer du Décodeur spécifique et compatible avec ledit Service.

Lors de la souscription au présent Service, le Client, déjà abonné à la TV par maligne ou la TV d'Orange, devra restituer son précédent décodeur conformément aux Conditions générales d'abonnement des offres citées à l'article 1 ou aux Conditions spécifiques de l'option TV numérique pro.

Le Service permet au Client d'accéder :

- à la fonctionnalité PVR qui permet d'enregistrer des programmes de manière immédiate ou programmée. La capacité de stockage est de 160 Go ;
- au TS qui permet d'activer un arrêt sur image pour marquer une pause sans rien perdre du direct ou de reVISIONNER et d'avancer ou revenir en arrière à tout moment sur une scène.

Une description des fonctionnalités et des caractéristiques techniques du Service est fournie dans le guide d'utilisation du Service.

La signature des conditions particulières entraîne l'acceptation par le Client de l'ensemble des conditions décrites dans les présentes Conditions spécifiques.

Pour pouvoir bénéficier du Service, le Client doit :

- se situer dans la Zone de couverture,
- disposer d'un modem. Le Client dispose du libre choix de son modem, cependant il doit disposer d'un modem multiVC compatible avec l'option Time control de France Télécom.

Le Client peut prendre connaissance des modems multiVC compatibles en points de vente,

- disposer du Décodeur compatible avec le Service,



- d'un câble HDMI reliant le téléviseur HD au Décodeur.

Le Client reconnaît être informé que :

- sur les offres découverte internet, les offres Net et les formules Orange internet et TV pour les Pros, l'option Time control est incompatible avec les options Mon Magneto et TV HD ;
- le Service peut être incompatible ou présenter des dysfonctionnements avec tout autre type de configuration.

Le Service peut être incompatible avec certains logiciels de communication (émulateurs, fax, Minitel...), d'applications ou autres logiciels, avec des services de France Télécom, notamment Transveil, et certains services internet accessibles au moyen des technologies ADSL et/ou La fibre :

- le Client prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de la compatibilité de ses équipements terminaux et du bon fonctionnement de son câblage téléphonique, pour disposer du Service.

ARTICLE 4. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

4.1 Installation par le Client des équipements spécifiques au Service

Le Client effectue l'installation du Service chez lui, sous sa propre responsabilité, selon le même processus que celui détaillé dans le guide d'utilisation du Service.

4.2 Mise en service par France Télécom

Celle-ci est effectuée par France Télécom au niveau de ses plates-formes de service.

Elle sera considérée comme effective à la date stipulée dans le courrier transmis au Client. La date de mise en service concerne non seulement la première souscription au Service, mais également la fourniture du Service au Client qui ayant précédemment souscrit au Service déménage au sein de la Zone de couverture.

France Télécom est fondé à facturer le Service à compter de la date de mise en service telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 5. SERVICE APRÈS-VENTE ET ASSISTANCE À L'INSTALLATION

En cas de difficultés liées à l'installation et à l'utilisation des fonctionnalités du Service, le Client peut contacter le service d'assistance téléphonique à l'installation, au numéro et aux horaires indiqués dans le guide d'utilisation.

En cas de dysfonctionnement des équipements mis à disposition par France Télécom dans le cadre du Service, France Télécom assure l'échange standard des matériels, sous réserve que le Client le rapporte dans le point de Service après-vente que lui indiquera son distributeur ou son assistance technique.

ARTICLE 6. DURÉE

Les présentes Conditions spécifiques sont conclues sans durée minimale à compter de la signature des Conditions particulières par le Client.

ARTICLE 7. PRIX

Le tarif du Service est celui en vigueur au Catalogue des prix de France Télécom.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

8.1 Responsabilité de France Télécom

France Télécom met en œuvre les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement du Service jusqu'au filtre inclus. Ce filtre doit être installé au plus près du point de terminaison de la ligne téléphonique.

Le bon fonctionnement du Service ne peut être assuré qu'avec le décodeur conforme aux spécificités techniques décrites dans le guide d'utilisation. La responsabilité de France Télécom ne peut être engagée dans les cas suivants :

- installation et utilisation du Service non conforme aux présentes ou au guide d'installation et d'utilisation ;
- piratage ou détournement de l'utilisation du Service par le Client ou par un tiers affectant la fourniture du Service et ayant pour cause ou origine la connexion avec les équipements terminaux du Client ;
- agissement du Client contrevenant aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

France Télécom n'est pas responsable sous quelle que forme et de quelle que manière que se soit des services et des contenus fournis par des tiers ainsi que de l'usage que le Client fait de ces services et de ces contenus. En particulier, dans l'hypothèse d'une résiliation des présentes Conditions spécifiques, la responsabilité de France Télécom ne peut pas être engagée si le Client ne résilie pas les contrats souscrits auprès des tiers.

8.2 Responsabilité du Client

Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion de l'utilisation du Service qui pourrait être faite par un mineur, pour accéder au contenu d'un tiers.

Le Client est seul responsable de son usage du Service et de tout préjudice, direct, matériel causé par lui-même à France Télécom ou à des tiers du fait de son utilisation du Service. Cette responsabilité s'applique notamment en cas de dommages causés par un matériel non conforme aux préconisations du guide d'installation et d'utilisation.

ARTICLE 9. RÉSILIATION

Le Client peut résilier le Service de plein droit, par courrier adressé à France Télécom ou par téléphone, au numéro de son Service clients. Lors de la résiliation, le Client pourra conserver le Décodeur mais France Télécom désactivera les fonctionnalités du présent Service.

Toutefois, en cas de résiliation de la TV d'Orange, le Client devra impérativement restituer les matériels en bon état de fonctionnement conformément aux stipulations prévues dans les Conditions spécifiques de l'option TV numérique pour les Pros ou les Conditions générales de son offre.

En cas de non-restitution du Décodeur et/ou de ses accessoires, à l'issue d'un délai d'un (1) mois à compter de la demande de résiliation de l'offre TV, et après mise en demeure adressée par Lettre Recommandée avec Avis de Réception restée sans effet pendant un délai de sept (7) jours à compter de sa présentation, France Télécom conservera le dépôt de garantie versé pour le Décodeur.

En cas de retour du Décodeur et/ou de ses accessoires en mauvais état de fonctionnement ou en cas de retour incomplet, France Télécom conservera le dépôt de garantie versé pour le Décodeur.

ARTICLE 10. DROIT DE RÉTRACTATION

En cas de souscription à distance du Service, le Client, personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, bénéficie d'un délai de rétractation de sept (7) jours francs à compter de l'acceptation de l'Offre.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les éventuels équipements doivent être retournés à France Télécom dans les plus brefs délais.

Les frais de retour sont à la charge du Client.

Le Client peut exercer ce droit par téléphone ou par courrier (auprès du Service clients qui gère son Offre).